



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

DÉCISION DU MAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT
AU TITRE DE LA DETR 2023

N° 2023-05

Le Maire de Bouffémont, Michel LACOUX ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-27 du 25 mars 2021 relative aux délégations accordées au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les services de l'Etat ont adressé le dossier d'appel à projets pour la DETR 2023 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) le 19 décembre 2022, à retourner sur la plateforme dématérialisée « Démarches simplifiées » ;

Considérant que la commune de Bouffémont fait partie des villes éligibles à la DETR 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de déposer un dossier ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De déposer sur la plateforme « Démarches simplifiées » de l'Etat un dossier intitulé : Travaux de réhabilitation des sanitaires du groupe scolaire du Trait d'union.
Le coût total des travaux est estimé à 44 825,92 € HT soit 53 791.10 € TTC.

ARTICLE 2 : Il est demandé une subvention au titre de la DETR 2023 de 40% du montant HT des travaux, soit 17 930.37€ HT.

ARTICLE 3 : Une subvention sera également demandée au Conseil départemental du Val d'Oise au titre du fonds scolaire, d'un montant de 40% des travaux, soit 17 930.37€ HT.

ARTICLE 4 : La ville financera sur ses fonds propres les 20% restant à charge, soit 8 965.18€.

ARTICLE 5 : La commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

ARTICLE 6 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bouffémont, le 17 février 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Michel LACOUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20230217-DM_2023-05-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 17/02/2023